

Obtenir le permis d'exploiter pour les activités de restauration avec boissons alcoolisées

Contenu

Le permis d'exploiter est obligatoire pour les activités de restauration avec boissons alcoolisées (décret du 4/3/2013)

1 seul jour de formation : pour les activités de restauration avec boissons alcoolisées proposées aux clients hébergés en chambre d'hôte ou en gîte. le 17 mars à Olemps
3 jours de formation pour tous les autres cas. les 17,24 mars et 12 mai. La journée du 17 est commune aux deux formules 1 et 3 jours de formation).

Ex : auberge, activités de restauration avec boissons alcoolisées proposées aux clients non hébergés, dégustation de produits de la ferme avec alcool (sans hébergement), activités de restauration avec boissons alcoolisées proposées aux clients hébergés en camping...

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 31/01/2014

Tarifs

Participation de 20 à 50 euros en fonction du nombre de participants

Plus de renseignements

Accueil Paysan Aveyron
aveyron@accueil-paysan.com
Ancienne école de la Mouline
Côte d'Olemps
12510
Olemps
Tel. 05-65-67-44-98
Fax. 09-70-61-17-25

Taux de satisfaction : %

Repas à partager



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

17 mars 2014
09:30 - 17:30 (7hrs)

La Mouline
12510 Olemps

Espace Gestion Lot, intervenante habilitée à délivrer les permis d'exploiter

Partenaire(s)



Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom et Prénom _____

Adresse _____

Tel _____

Courriel _____